



Santé et sécurité au travail : actions du 25 avril 2024

Dans le cadre de la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, l'UFSE appelle à participer aux rassemblements et actions partout en France le 25 avril.

La journée internationale de la santé et la sécurité au travail est un moment crucial pour mettre en lumière les enjeux liés à la santé et à la sécurité des travailleurs et travailleuses. La CGT s'engage activement dans cette journée pour défendre les droits des travailleur·ses et améliorer les conditions de travail.

En France, selon le bilan de la Sécurité sociale, **il y a eu au moins 1 227 morts au travail et du travail en 2022** – soit trois par jour – dont 738 morts au travail, traitées le plus souvent comme des faits divers. Pour autant, ces chiffres ne reflètent pas la réalité : le régime agricole, les régimes spéciaux, la fonction publique et les travailleur·ses indépendant·es ne rentrent pas dans les statistiques.

Cette journée sera l'occasion de mettre en lumière les énormes enjeux de la santé au travail dans la fonction publique.

Nos organisations syndicales constatent quotidiennement l'impact de la dégradation de nos conditions de travail sur notre santé, qu'elle soit physique ou mentale. La cause ce sont toutes ces contres réformes inspirées du new public management qui se sont succédées depuis 2001 (LOLF, RGPP, MAP, REATE, Action publique 2022) et le plus souvent avec l'aide de cabinet conseil. Dernièrement le 12 mars, Emmanuel Macron a annoncé un nouveau mouvement de déconcentration et de simplification au sein des administrations publiques.

Ces contres réformes ont été menées au détriment des conditions de travail des agents publics et de la qualité du service public. Plus précisément ces contre réformes se sont traduites par des réductions drastiques des effectifs, par des fusions de direction de ministère, des services déconcentrés, et par l'instauration de processus d'évaluation. La conséquence pour les agents en matière de santé au travail c'est une surcharge de travail, un conflit de valeur pour les agent.es publics qui ne peuvent plus mener à bien leur travail. La fusion des fonctions support a rendu le travail des agent.es beaucoup plus complexe. La politique du chiffre en contradiction avec le maintien d'un service public de qualité provoque de la souffrance au travail.

En matière de prévention des risques, les inspectrices et inspecteurs en santé et sécurité n'ont pas de réel moyen de coercition pour faire respecter leurs recommandations. La procédure de faute inexcusable n'existe pas dans la fonction publique et faire reconnaître une maladie professionnelle est un parcours d'obstacle. Or les agent.es publics sont exposé.es aux risques cancérigènes comme notamment l'amiante présent dans les bâtiments scolaires ou dans les cites administratives comme celles du tripode à Nantes.

La dégradation de la santé au travail dans la fonction publique a longtemps été ignorée. Il n'y a toujours pas d'outil de système pour recenser le nombre d'accident du travail ou de maladie professionnelle pour l'ensemble de la fonction publique, et les enquêtes réalisées par le ministère du travail ne se sont ouvertes à la fonction publique que depuis 2013.

La fusion des instances représentatives du personnel et la création des formations spécialisées aux compétences réduites en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail relèguent les questions de santé au travail au second plan. En cas de demande d'expertise des représentants du personnel, le président de la formation spécialisée peut la refuser et en cas d'accord de l'administration le délai d'expertise est réduit à un mois !

Combattre les risques au travail nécessite de renforcer les droits et le pouvoir d'agir des représentant·es du personnel dans les entreprises, les services et établissements notamment en renforçant les moyens des agent·es de l'État pour prévenir les risques et contrôler l'application de la loi.

Pour arrêter l'hécatombe de morts et d'accidents au travail, la CGT revendique :

- le renforcement de la protection de la santé des travailleur·ses et le respect du droit de retrait ;
- le retour des CHSCT avec des prérogatives étendues en lieu et place de simples formations spécialisées des CSA, ce qui nécessite l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique de 2019 ;
- une politique pénale du travail sévère et des condamnations des employeurs responsables d'accidents graves au travail ;
- l'interdiction du recours à la sous-traitance pour les activités à risques et le renforcement des responsabilités et la condamnation des donneurs d'ordre ;
- un renforcement de la réglementation pour protéger la santé et la sécurité des salarié·es ;
- un nombre suffisant d'inspecteur·ices du travail, le renforcement des effectifs de contrôleur·ses Carsat (Sécurité sociale) et l'élargissement de leurs prérogatives coercitives (arrêt de chantiers et travaux dangereux) ;
- l'indépendance de tou·tes les acteur·ices de la santé au travail, y compris des médecins du travail et des équipes des services de prévention et de santé au travail ;
- la suppression des jours de carence pour toutes et tous ;
- l'éradication de l'amiante.

Soyons toutes et tous mobilisé.es sur l'ensemble du territoire pour l'amélioration de nos conditions de travail et pour gagner sur nos revendications.

[\(L'UFSE-CGT a déposé un préavis de grève sur la période du 15 avril au 15 septembre 2024\)](#)

Montreuil, le 18 avril 2024